

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 MARS 2021**

**PROVISoire
SOUMIS A D'EVENTUELLES CORRECTIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le LUNDI 29 MARS à 18 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis à la salle polyvalente de Bernadou sous la Présidence de **M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 mars 2021.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Daniel BOISARD, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, M. Philippe SANCHEZ, M. Franck MORENO, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Caroline VILLA, M. Patrice BRAGAGNOLO, M. Alain BALLO.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER
Mme Christine POMMEREUL a donné pouvoir à M. Daniel BOISARD
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN
Mme Brigitte BERTO a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Michel SANTOUL

ÉTAIT ABSENT EXCUSE :

M. Jérôme NORTIER (pour le premier point)

Mme Agnès PREGNO a été élue SECRETAIRE.

Membres en exercice : 29	Membres absents : 01
Membres présents : 23	Pouvoirs : 05

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Arrivée de M. Jérôme NORTIER (18h09)

Membres en exercice : 29	Membres absents : 0
Membres présents : 24	Pouvoirs : 05

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 01 mars 2021

1. Démissions du Conseil Municipal
2. Tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2022
3. Compte de Gestion 2020 – Budget Principal
4. Compte Administratif 2020 – Budget Principal
5. Vote des taux d'imposition 2021
6. Affectation du résultat 2020 – Budget Principal
7. Attribution dotation de compensation 2021
8. Conventions de mutualisation – Reversions entre la Commune et la Communauté de Communes Val'Aïgo
9. Budget Primitif – Budget Principal
10. Budget Principal – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
11. Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe Portage de Repas
12. Compte Administratif 2020 – Budget Annexe Portage de Repas
13. Budget Primitif 2021 – Budget Annexe Portage de Repas
14. Modification de la Taxe d'Aménagement
15. Tarifs municipaux 2021
16. Cession de la parcelle ZA 0102, ZA Pechnauquié à l'ASA de la Région de Villemur
17. Marché Public 2021-GRP-03 – Entretien de toitures : présentation et signature de la convention de groupement de commandes
18. Marché Public 2019-GRP-04 – Nettoyage des locaux et sites intercommunaux – Modification du contrat : indice de révision des prix

Adoption du Procès-Verbal en date du 01 mars 2021

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité moins deux abstentions

1 – Démissions du Conseil Municipal
--

Rapporteur : M. le Maire

(Annexe n° 1)

Pour rappel Monsieur Olivier BRINGUIER a démissionné de son poste de Conseiller Municipal. Monsieur Pierre FAYEMENDY suivant de liste immédiatement après le dernier élu de la liste de Monsieur Michel SANTOUL « Villemur à venir » devenu automatiquement Conseiller Municipal a donné également sa démission.

Madame Louise MICHARD est devenue Conseillère municipale à la date de réception par Monsieur le Maire du courrier de démission de Monsieur FAYEMENDY. Le tableau du conseil municipal est joint en annexe.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Prend acte de l'intégration de Mme Louise MICHARD en qualité de Conseillère au sein du Conseil Municipal.*

Suite à la démission de Monsieur Olivier BRINGUIER, il s'agit de procéder à son remplacement, en tant que :

- délégué du Conseil Municipal au sein du CCAS
- élu au sein de la Commission n° 2 « Histoire et Patrimoine »
- élu au sein de la Commission n° 5 « Urbanisme »

Pour rappel :

Elus délégués au sein du Conseil d'Administration du CCAS	Elus délégués au sein de la Commission « Histoire et Patrimoine »	Elus délégués au sein de la Commission « Urbanisme »
Florence DELTORT Hélène BOURRUST Corine BRINGUIER Christiane RASCAGNERES Claude CAUSSE Olivier BRINGUIER Brigitte BERTO	Daniel REGIS Aurore DUQUENOY Marc SENOUE Virginie DOS SANTOS Philippe SANCHEZ Corine BRINGUIER Olivier BRINGUIER Brigitte BERTO	Agnès PREGNO Daniel REGIS Marc SENOUE Georges CHEVALLIER Aurore DUQUENOY Virginie DOS SANTOS Patrice BRAGAGNOLO Olivier BRINGUIER

Election d'un délégué au sein du Conseil d'Administration du CCAS »

Monsieur le Maire propose de reporter le point car la convocation pour le prochain Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a déjà été transmise, ce que le Conseil accepte.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'élection au sein des commissions municipales d'instruction peut avoir lieu à main levée si l'unanimité du Conseil Municipal donne son accord. A défaut, le scrutin est secret.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commission est composée de 8 membres en plus de Monsieur le Maire, Président de droit, 6 membres de la majorité et 2 de la minorité.

Après accord des membres du conseil le vote a lieu à main levée.

Election d'un délégué au sein de la Commission « Histoire et Patrimoine » :

Monsieur Michel SANTOUL informe l'assemblée que Madame Louise MICHARD se porte candidate,

Madame Louise MICHARD est élue à l'unanimité.

Election d'un délégué au sein de la Commission « Urbanisme » :

Monsieur Michel SANTOUL se porte candidat et est élu à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une lettre ouverte a été transmise par les parents d'élèves concernant la fermeture d'une classe, elle sera discutée en fin de séance.

A 18h09 arrivée de Monsieur Jérôme NORTIER.

2 – Tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2022

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il convient de procéder, pour l'année 2022, au tirage au sort des Jurés d'assises, à partir de la liste électorale.

En application de l'arrêté préfectoral du 05 février 2021, il convient de désigner 15 jurés d'assises.

Seules les personnes âgées de plus de 23 ans au 1^{er} janvier 2022 peuvent être jurés, **ainsi les électeurs nés après le 1^{er} janvier 1999 devront être écartés.**

Quinze conseillers municipaux sont amenés à procéder à ce tirage au sort, ils doivent choisir un nombre de 1 à 449 pour le choix de la page et un nombre de 1 à 10 pour le rang de l'électeur sur la page choisie.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29 ;

Ont été tirés au sort :

N°	Page N°	Rang N°	Civilité	NOM	Prénom
1	90	8	M.	CASTAGNE	Patrick
2	40	6	M.	BENTAIB	Rachid
3	15	5	Mme	ASPAR	Juliette Arielle Flore
4	09	7	M.	AMBAYRAC	Patrice Frédéric
5	378	6	M.	ROQUES	Jean-Louis Gérard
6	216	1	Mme	GUIARD	Mathilde Mylène
7	49	8	M.	BLANCO	Alain José
8	440	9	M.	VILLAREJO	Gabriel
9	58	2	Mme	BORELLO (BRETON)	Muriel
10	447	7	Mme	ZARA (JULLIEN)	Suzanna
11	49	3	Mme	BLANC	Andrée
12	387	8		SALLES (COMTE)	Anne-Marie
13	130	9	Mme	DELBOSC (PEYRE)	Josette Noele France
14	250	3	M.	LANCINI	Joël
15	333	3	M.	PELOT	Loïc René Gabriel

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

3 – Compte de Gestion 2020 – Budget Principal

Rapporteur : M. le maire

(Annexe n° 2)

Il s'agit de la comptabilité suivie par le trésorier. Il est en tout point conforme avec le Compte Administratif.

En pièce jointe, le tableau des résultats cumulés. Le compte de gestion intégral est consultable en Mairie.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal tel que présenté supra.*

4 – Compte Administratif 2020 - Budget Principal

Rapporteur : M. Georges CHEVALLIER

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur, il retrace toutes les écritures de l'année écoulée. Le Maire étant l'ordonnateur, il ne siège ni ne vote durant l'examen de ce point.

Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances, présente le Compte Administratif 2020 aux conseillers.

Il est rappelé que le détail par articles a été communiqué.

BUDGET COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	1 560 945.94 €
012 - Charges de personnel	2 552 807.47 €
014 -Atténuations de produits	78 214.00 €
65 - Charges de gestion courante	938 753.46 €
66- Charges financières	131 158.18 €
67 - Charges exceptionnelles	5 262.00 €
042 -Opér.ordre Dotations amort.	263 678.63 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 530 819.68 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
013 - Atténuations de charges	34 690.80 €
70 - Produits des services	201 925.44 €
73 - Impôts et taxes	4 408 221.66 €
74 - Dotations et participations	1 123 111.23 €
75 - Autres prod de gestion courante	76 085.91 €
76 - Produits Financiers	32.04 €
77 - Produits exceptionnels	158 773.22 €
042 -Opér.ordre tvx régie reprise subv.	54 111.03 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	6 056 951.33 €

Résultat 2020	526 131.65
Résultat antérieur reporté 2019	404 861.44
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2019 FONCTIONNEMENT	930 993.09

SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2020	1 625 420.66 €
Déficit exercice 2019	1 038 696.93 €
Total Dépenses	2 664 117.59 €
Total Recettes	2 136 457.14 €
Résultat de l'exercice 2020	-527 660.45
RAR 2020 Dépenses : 171 221€ Recettes : 256 678€	85 457.00 €
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2020 INVESTISSEMENT	-442 203.45 €

Le compte administratif complet est consultable en Mairie.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le vote de M. le Maire et moins six abstentions :

- *Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal.*

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

5 - Vote des taux d'imposition 2021

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 44,46% soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 22,56%)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme :

TAXES	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	44,46%	49,95 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	114,85%	129,03%

Monsieur le Maire informe que, concernant les éoliennes, ce n'est pas la commune qui a contacté les entreprises, mais que c'est une démarche purement commerciale venant des entreprises qui font des études de terrains potentiellement viables pour leur projet. A ce jour, aucune demande d'implantation n'a été faite.

Monsieur Michel SANTOUL précise que ce ne sont pas les agriculteurs qui sont à l'initiative de ce projet, ils refusent de passer pour des promoteurs d'éoliennes.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins six contre :

- *Décide de voter pour 2021, les taux suivants :*
 - *Taxe Foncière sur les propriétés bâties :* 49,95 %
 - *Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :* 129,03 %

6 – Affectation du résultat 2020 – Budget Principal

Rapporteur : M. le Maire

(Annexe n° 3)

Chaque année, il est prévu une affectation de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. L'année suivante, en fonction du résultat définitif, cette affectation est réalisée au compte 1068 de manière budgétaire.

Il s'agit de l'affectation du résultat qui permet de combler le déficit d'investissement (d'où l'importance d'avoir un excédent de fonctionnement). Pour 2021, Il est proposé d'affecter 442 203.45 euros en investissement.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'affectation du résultat 2020 du Budget Principal ;
- Dit que le reste de l'excédent sera maintenu en fonctionnement.

7 – Attribution dotation de compensation 2021

Rapporteur : M. le Maire

Chaque année, la Communauté de Communes Val'Aïgo attribue une dotation de compensation liée à la fiscalité professionnelle unique aux communes. Pour l'année 2021, l'attribution de compensation de Villemur évolue légèrement à la hausse, suite à la nouvelle organisation du service Urbanisme. En effet, c'est un agent communal qui sera chargé de la pré-instruction des dossiers.

- Compensation 2020 : 1 120 899 euros
- Compensation 2021 : 1 128 399 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Prend acte du montant de la dotation de compensation pour 2021.

8 – Conventions mutualisation - Reversion entre la Commune et la CC Val'Aïgo

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la mutualisation des services (services communs), il s'agit de procéder à la régularisation de l'année 2020. Vous trouverez ci-dessous les tableaux correspondants.

La Communauté de Communes Val'Aïgo devra donc verser à la Commune de Villemur la somme de 47 994 euros au titre de l'année 2020.

Le bilan 2020 est le suivant :

Mise à disposition de personnel de la commune de Villemur vers la Communauté de Communes

Service	Statut	Villemur	CCVA	Autre	Syndicat	Cat
DST	T	0,40	0,30	0,10	0,20	A
Vie locale	CDD	0,70	0,30			A
Citoyenneté	T	0,80	0,20			B
Finances	T	0,80			0,20	B
ST Voirie	T	0,20	0,80			C
ST Voirie	T	0,20	0,80			C
ST Voirie	T	0,20	0,80			C
ST Voirie	T	0,20	0,80			C
ST Voirie	T	0,20	0,80			C
ST Voirie	T	0,30	0,70			C
ST Voirie	T	0,30	0,70			C
ST Atelier	T	0,50	0,50			C
ST bat	T	0,50	0,50			C
Vie locale	EA	0,50	0,50			C
Vie locale	T	0,50	0,50			C
ST bat	T	0,60	0,40			C
ST bât	CDD	0,60	0,40			C
ST Bat CE	T	0,60	0,40			C
Divers	T	0,70	0,30			C
Divers	T	0,80	0,20			C
SD	T	0,80	0,20			C
Vie locale/cit	T	0,80	0,20			C
Finances	T	0,80			0,20	C

Enfance	T	0,80		0,20		C
Entretien	CDD	0,90	0,10			C
Entretien	T	0,90	0,10			C
Vie locale	T	0,90	0,10			C
Divers	T	0,95	0,05			C
Entretien	T	0,95	0,05			C
Entretien	T	0,95	0,05			C
Entretien	T	0,95	0,05			C
Médiathèque	T	0,95	0,05			C
Médiathèque	T	0,95	0,05			C
		52,20	10,90	0,30	0,60	

NB : 52,20 et le total pour la commune et non le total présenté ici, les autres agents étant à plein temps sur la commune.

Mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes vers la commune de Villemur

Service	Statut	CCVA	Villemur	Autre	Syndicat	Cat
Non affecté	T				1,00	A
PSE	T	0,70	0,30			A
DGS	T	0,40	0,40	0,10	0,10	A
C°	CDD	0,30	0,30	0,40		B
Finances	T	0,80			0,20	B
Gestion	CDD	0,40	0,40	0,10	0,10	B
Marché/FI	T	0,40	0,35	0,30	0,05	B
SIG	CDD	0,50	0,40	0,10		B
ST atelier	T	0,50	0,50			B
Associations	T	0,10	0,90			C
Informatique	T	0,40	0,30	0,30		C
PSE	T	0,60	0,40			C
PSE	T	0,75	0,25			C
PSE	Serv Civ	0,75	0,25			C
PTM	T	0,60			0,40	C
PTM	T	0,60	0,30		0,10	C
Rempla Cne	CDD			1,00		C
RH	CDD	0,70	0,30			C
RH	T	0,70	0,30			C
RST	T	0,40	0,40	0,20		C
ST piscine	CDD	0,90	0,10			C
ST Voirie	T	0,80	0,20			C
ST Voirie	T	0,80	0,20			C
ST voirie	CDD	1,00				C
ST voirie	T	0,90	0,10			C
ST Voirie	T	0,90	0,10			C
ST voirie	T	0,90		0,10		C
ST voirie	T	0,20	0,80			C
Att Dir	T	0,70	0,30			C
ST	T	0,70	0,10	0,20		C
		93,4	7,95	2,80	1,95	

NB : 93,4 est le total pour la CCVA et non le total présenté ici, les autres agents étant à plein temps sur la CCVA.

Compte tenu de cette répartition appliquant les « tarifs » votés par la commune et la Communauté de Communes, les flux financiers sont les suivants :

Tarifs par jour

Catégorie A	180 €
Catégorie B	130 €
Catégorie C	95 €

De Villemur vers CCVA :	249 318 €
De CCVA vers Villemur :	201 324 €
De CCVA vers "autres communes" :	69 768 €
De Villemur vers "autres communes" :	8 436 €
De CCVA vers syndicats :	66 348 €
De Villemur vers syndicats :	18 468 €

La régularisation financière est effectuée annuellement à N+1 au moment du vote du budget. Une délibération conjointe sera prise afin d'assurer une plus large transparence. Le tableau est remis à jour annuellement.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le montant de la régularisation pour 2020 versée par la Communauté de Communes Val'Aïgo à la Commune de Villemur dans le cadre de la mutualisation des services.*

9 – Budget Primitif 2021 - Budget Principal

Rapporteur : M. Georges CHEVALLIER

Le plan Pluriannuel d'Investissement est présenté au Conseil. Il s'agit d'un document d'orientation qui doit être « questionné » chaque année.

Il est proposé de le voter par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	1 754 900.00 €
012 - Charges de personnel	2 575 000.00 €
014 -Atténuations de produits	85 100.00 €
65 - Charges de gestion courante	992 041.00 €
66- Charges financières	130 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	68 800.00 €
68 - Dotations provisions	176 935.00 €
022 -Dépenses imprévues	395 000.00 €
023 Virement à la section investissement	581 454.00 €
042 -Opér.ordre amortissement	173 000.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 932 230.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
013 - Atténuations de charges	17 709.36 €
70 - Produits des services	262 200.00 €
73 - Impôts et taxes	4 754 728.00 €
74 - Dotations et participations	1 200 003.00 €
75 - Autres prod de gestion courante	65 000.00 €
77- Produits exceptionnels	90 000.00 €
042 -Opér.ordre tvx régie reprise subv.	53 800.00 €
002 - Résultat reporté 2020	488 789.64 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	6 932 230.00 €

BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
21-Immobilisations corporelles	50 000.00 €
23-immobilisations en cours	2 630 008.55 €
16-Empurnts	470 000.00 €
040-Opérations d'ordre Tvx régie + reprise	53 800.00 €
041-Opérations patrimoines	3 000.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 206 808.55 €
RESTES A REALISER DEPENSES	171 221.00
001- Solde d'exécution reporté 2020	527 660.45
TOTAL BP DEPENSES 2021	3 905 690.00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
13-Subventions d'investissement	1 072 469.00 €
10-Dotations FCTVA+TAM+1068 442203.45€	931 862.00 €
024-Produits de cessions	887 227.00 €
021-Virement de la section de fonctionnement	581 454.00 €
040-Opérations d'ordre dot amortissement	173 000.00 €
041-Opérations patrimoines	3 000.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 649 012.00 €
RESTES A REALISER RECETTES	256 678.00
TOTAL BP RECETTES 2021	3 905 690.00 €

Monsieur le Maire explique que le budget dédié aux associations est conservé malgré le contexte sanitaire et qu'il sera voté lors d'un prochain conseil.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins six abstentions :

- *Approuve le Budget Primitif 2021, chapitre par chapitre, opération par opération.*

10 – Budget Principal – Subvention de fonctionnement au CCAS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire indique qu'afin de financer le budget du Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'année 2021, il convient de procéder au virement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € sur le compte 657362. Cette somme était prévue lors du vote du Budget Primitif 2021 et Monsieur le Trésorier demande une délibération spécifique à ce sujet.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée supra.*

11 – Compte de Gestion 2020, Budget Annexe Portage de repas

Rapporteur : M. le Maire

(Annexe n° 4)

Il s'agit de la comptabilité suivie par le Trésorier. Il est en tout point conforme avec le Compte Administratif. En pièce jointe, le tableau des résultats cumulés. Le compte de gestion intégral est consultable en Mairie.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget Portage de Repas.*

12 – Compte Administratif 2020 - Budget Annexe Portage de repas

Rapporteur : M. Georges CHEVALLIER

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil, Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances, prend la parole pour exposer à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020 et soumet à son approbation le compte administratif du budget Portage de Repas dont les résultats sont repris dans le tableau ci-après,

BUDGET SERVICE PORTAGE-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2020

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	80 750.90 €
012 - Charges de personnel	41 848.85 €
65 - Charges de gestion courante	862.12 €
67 - charges exceptionnelles	0.00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	123 461.87 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
70 - Produits des services	113 061.87 €
774 - Subvention équilibre	10 400.00 €
77 - Autres produits	0.00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	123 461.87 €

Résultat Année 2019	0.00 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de clôture fin 2019	0.00 €

Le solde de ce budget est donc de « 0 ».

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Portage des Repas.*

Monsieur le Maire reprend la Présidence de l'Assemblée.

13 – Budget Primitif 2021 - Budget Annexe Portage de repas

Rapporteur : M. le Maire

BUDGET SERVICE PORTAGE-BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	92 800.00 €
012 - Charges de personnel	45 700.00 €
65-Autres charges de gestion courante	200.00 €
67-Charges exceptionnelles	300.00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	139 000.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
70 - Produits des services	139 000.00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	139 000.00 €

Monsieur le Maire salue et remercie l'investissement de Monsieur Philippe TOURRET, pour la qualité de son service durant la pandémie 2020

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le Budget Primitif 2021 du Budget Portage des Repas chapitre par chapitre.*

14 – Modification de la Taxe d'Aménagement

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé de modifier les taux de taxe d'aménagement sur la commune selon la modulation suivante :

- Taux « Brusson » : 1%
- Taux en zone PPRi : 2,5%
- Taux dans les autres zones : 5%

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins six abstentions :

- *Approuve les taux de taxe d'aménagement tels que présentés supra ;*

Monsieur le Maire propose de rajouter un point :

Suppression de PUP autour de La Massague

Après accord des Membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la suppression de PUP car la Taxe d'Aménagement est plus avantageuse pour la Commune. Seul celui concernant le projet La Massague avec la SNC Domaine de la Massague, est conservé car l'accord est déjà passé.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins six abstentions :

- *Approuve la suppression des PUP autour de La Massague ;*
- *Prend acte que le PUP avec la SNC Domaine de La Massague est conservé.*

15 – Tarifs municipaux 2021

Rapporteur : M. le Maire

(Annexe n°5)

Comme chaque année il revient au conseil municipal de fixer l'ensemble des tarifs susceptibles d'être appliqués sur la commune dans les divers domaines dont elle a la compétence.
Il s'agit de remettre à jour certains tarifs.

Les tarifs votés lors de différents conseils sont ajoutés à cette récapitulation. Ces tarifs sont proposés inchangés et applicables à compter du 1^{er} mai 2021 à l'exception du tarif de la restauration scolaire qui sera applicable au 1^{er} septembre 2021.

Il s'agit de se prononcer sur les nouveaux tarifs municipaux ;

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins six abstentions :

- *Approuve les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} mai 2021.*

16 – Cession de la parcelle ZA 0102, ZA Pechnauquié à l'ASA de la Région de Villemur

Rapporteur : M. le Maire

(Annexe n° 06)

Par courrier en date du 14 janvier 2021, Monsieur Benoît DAL en tant que Président de l'ASA de la Région de Villemur s'est porté acquéreur de la parcelle cadastrée ZA 0102 située 4 avenue Michel Rocard, ZA de Pechnauquié à Villemur-sur-Tarn. Ce terrain d'une contenance de 1 000 m² est clôturé. Un plan ainsi que la délibération de l'ASA sont joints en annexe.

Les frais découlant de cette vente seront à la charge du futur propriétaire, à savoir : géomètre si besoin, notaire, frais annexes...

La Direction Générale des Finances Publiques ayant émis son avis sur la valeur vénale de cette parcelle, soit 12 000 € HT,

Vu l'accord de l'ASA de la Région de Villemur en date du 18 février 2021.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Valide la cession de la parcelle ZA 102 située à Pechnauquié à l'ASA de la Région de Villemur dans les conditions citées supra ;*
- *Approuve le montant de la cession à 12 000 € HT ;*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte correspondant à cette cession.*

17 – Marché Public 2021-GRP-03 - Entretien de toitures : présentation du projet et signature de la convention de groupement de commandes

Rapporteur : M. le Maire

Le lot 2 du marché public n° 2020-GRP-01 concernant l'entretien des toitures des bâtiments communaux a été résilié en janvier, pour non réalisation des prestations demandées. Un nouveau marché doit donc être lancé.

Il indique qu'afin de faire réaliser les prestations d'entretien de toitures, il est proposé de créer un groupement de commandes avec la communauté de communes Val'Aïgo en vue de la passation d'un marché en procédure adaptée.

Afin d'intégrer ce groupement de commandes, le conseil municipal doit donner son avis sur le projet de convention de groupement de commandes et en autoriser la signature.

La communauté de communes serait coordonnateur mandataire de ce groupement de commandes.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour le marché public d'entretien des toitures ;*
- *Approuve le projet de convention de groupement de commandes tel que présenté et annexé ;*
- *Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention ;*
- *Donne mandat à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rattachant.*

18 – Marché Public 2019-GRP-04 Nettoyage des locaux et sites intercommunaux – Modifications du contrat : indice de révision des prix

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé à l'assemblée d'apporter des modifications au contrat cité en objet.

L'indice INSEE 001664681 étant abrogé, il convient de modifier l'article 13 du CCAP comme suit :

« Les prix sont révisibles suivant les modalités fixées ci-après.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient Cn résultant de la formule suivante :

$$Cn = 0,200 + 0,800 (010546344n / 010546344 0)$$

La valeur de l'indice 010546344n est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 010546344 0 est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

L'indice 010546344 correspond à : Services de nettoyage courant des bâtiments

Organe ou support de publication : Insee

Le coefficient résultant du calcul de la formule de révision est arrondi au millième supérieur (soit par exemple : 1,00234 est arrondi à 1,003).

Révision provisoire

Lorsqu'une révision a été effectuée provisoirement en utilisant un index ou un indice antérieur à celui qui doit être appliqué, il n'est procédé à aucune autre révision avant la révision définitive, laquelle intervient sur le premier règlement suivant la parution de l'index ou de l'indice correspondant.

Périodicité de la révision

Les prix sont révisés à chaque reconduction du marché. Les prix sont réputés fermes jusqu'au dernier jour de la période en cours. »

Monsieur Patrice BRAGAGNOLO précise que le vote de l'indice correspond à un montant et donc à une augmentation. La somme des prestations représente 11 emplois à temps plein, et même si c'est une entreprise d'insertion, il se demande s'il ne valait mieux pas garder des agents en régie.

Monsieur le Maire indique que cette somme comprend la prestation de la Commune et de la Communauté de Communes et est basée sur le maximum et non le réalisé. Avant la signature de ce marché, une étude avait été établie, ce qui a permis de constater que les coûts ainsi que la gestion des équipes étaient moins onéreux en externalisant le service.

Monsieur Michel SANTOUL demande combien de Villemuriens travaillent pour cette entreprise d'insertion.

Monsieur le Maire répond que le recrutement est local étant donné que c'est une entreprise d'insertion basée sur la commune. La sélection des candidatures est spécifique.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve cette modification ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Rendre Compte au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2014 lui accordant la délégation dans les formes de l'article précité, monsieur le Maire rend compte des décisions listées ci-dessous :

<i>Date</i>	<i>N° Arrêté</i>	<i>Objet</i>
28/01/2021	2021/MF/00001	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 – Projet « Rénovations énergétiques des bâtiments publics hors scolaires »
28/01/2021	2021/MF/00002	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31 – Projet « Rénovations énergétiques des bâtiments publics scolaires »

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Prends acte du compte-rendu ci-dessus présenté ;*
- *Déclare n'avoir aucune observation à formuler.*

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel SANTOUL a reçu un courrier d'un villemurien, faisant part d'incivilités et agressions à son égard, qui précise avoir informé la Mairie qui n'a toujours pas donné suite.

Monsieur Michel SANTOUL souhaitant garder l'anonymat de la personne, Monsieur le Maire se lève pour venir prendre lecture du courrier et du nom de l'auteur.

Monsieur le Maire annonce qu'une réponse est partie par courrier en LAR ce matin.

Monsieur le Maire fait un point concernant la lettre ouverte des parents d'élèves transmise en Mairie pour la fermeture d'une classe. Il demande à Monsieur Daniel BOISARD d'apporter quelques précisions.

Monsieur Daniel BOISARD précise que la décision définitive sera annoncée en Septembre 2021. Le nombre d'inscriptions actuel permet une révision de la situation. Il tient à préciser aussi que la commune a toujours défendu la situation des classes auprès de l'éducation nationale.

La séance est levée à 19H52.

La Secrétaire de séance,

Agnès PREGNO



Le Maire,


Jean-Marc DUMOULIN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU LUNDI 29 MARS 2021

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXES

- | | | |
|------|---|---|
| N° 1 | - | Tableau du Conseil Municipal |
| N° 2 | - | Compte de Gestion 2020 – Budget Principal |
| N° 3 | - | Affectation du Résultat 2020 – Budget Principal |
| N° 4 | - | Compte de Gestion 2020 – Budget annexe Portage de Repas |
| N° 5 | - | Tarifs municipaux 2021 |
| N° 6 | - | Cession parcelle ZA 0102 - Plan |

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

Toulouse

COMMUNE :

VILLEMUR SUR TARN

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

29

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	DUMOULIN Jean-Marc	28/02/1959	25/05/2020	23
Premier adjoint	Mme	DUQUENOY Aurore	11/11/1977	25/05/2020	22
Deuxième adjoint	M.	BOISARD Daniel	07/05/1950	25/05/2020	22
Troisième adjoint	Mme	PREGNO Agnès née RICHARD	30/09/1973	25/05/2020	22
Quatrième adjoint	M.	CHEVALLIER Georges	22/03/1951	25/05/2020	22
Cinquième adjoint	Mme	DELTORT Florence née GINESTET	08/01/1960	25/05/2020	22
Sixième adjoint	M.	REGIS Daniel	27/09/1947	25/05/2020	22
Septième adjoint	Mme	BRINGUIER Corine née REVEILLE	29/08/1966	25/05/2020	22
Huitième adjoint	M.	MICHELOT Jean-Michel	23/06/1949	25/05/2020	22
Conseiller	M.	SENOUQUE Marc	24/09/1951	15/03/2020	1190
Conseillère	Mme	RIAL Nadine née JOURDA	01/05/1952	15/03/2020	1190
Conseiller	M.	CAUSSE Claude	29/02/1956	15/03/2020	1190
Conseillère	Mme	BALAGUE Bernadette	09/02/1958	15/03/2020	1190
Conseillère	Mme	RASCAGNERES-PLAZA Christiane	18/01/1961	15/03/2020	1190
Conseillère	Mme	DOS SANTOS Virginie	06/03/1963	15/03/2020	1190
Conseillère	Mme	BOURRUST Hélène	27/06/1966	15/03/2020	1190
Conseiller	M.	VIGUIE Philippe	01/01/1967	15/03/2020	1190
Conseillère	Mme	POMMEREUL Christine	22/03/1967	15/03/2020	1190
Conseiller	M.	SANCHEZ Philippe	13/03/1968	15/03/2020	1190
Conseiller	M.	MORENO Franck	13/09/1970	15/03/2020	1190
Conseiller	M.	MARIN Dominique	13/03/1973	15/03/2020	1190
Conseillère	Mme	FOLLEROT Danielle née BONDOIS	15/02/1980	15/03/2020	1190
Conseiller	M.	NORTIER Jérôme	04/11/1989	15/03/2020	1190
Conseiller	M.	SANTOUL Michel	16/04/1950	15/03/2020	667
Conseillère	Mme	BERTO Brigitte née CAYRE	26/05/1958	15/03/2020	667
Conseillère	Mme	VILLA Caroline née IGOUNET	01/03/1966	15/03/2020	667
Conseiller	M.	BRAGAGNOLO Patrice	09/10/1971	15/03/2020	391
Conseiller	M.	BALLO Alain	20/01/1957	09/10/2020	391
Conseillère	Mme	MICHARD Louise	18/06/1985	01/03/2021	667

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Villémur-sur-Tarn, le 01 mars 2021

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Annexe n°2

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC GRENADE
N° CODIQUE 031012
Date Edition : 09/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 42000
N° de SIRET 21310584400012

VILLEMUR SUR TARN - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Christine CADRET
M Philippe HABONNEL

031012 SGC GRENADE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 04/01/2021 AU 09/02/2021
DU 01/01/2020 AU 03/01/2021

Population 5993
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 32</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	46
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 47</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 89</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	90

Résultats budgétaires de l'exercice

42000 - VILLEMUR SUR TARN -

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 390 528,45	6 415 788,87	9 806 317,32
Titres de recette émis (b)	2 136 457,14	6 153 382,67	8 289 839,81
Réductions de titres (c)		96 431,34	96 431,34
Recettes nettes (d = b - c)	2 136 457,14	6 056 951,33	8 193 408,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 390 528,45	6 415 788,87	9 806 317,32
Mandats émis (f)	1 632 620,66	5 554 398,77	7 187 019,43
Annulations de mandats (g)	7 200,00	23 579,09	30 779,09
Depenses nettes (h = f - g)	1 625 420,66	5 530 819,68	7 156 240,34
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	511 036,48	526 131,65	1 037 168,13
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

42000 - VILLEMUR SUR TARN -

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-1 038 696,93		511 036,48		-527 660,45
Fonctionnement	1 391 666,37	986 804,93	526 131,65		930 993,09
TOTAL I	352 969,44	986 804,93	1 037 168,13		403 332,64
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 42900-PORTAGE DE REPAS VILLEMUR Investissement Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	352 969,44	986 804,93	1 037 168,13		403 332,64

31584 Code INSEE	COMMUNE DE VILLEMUR SUR TARN BUDGET GENERAL M14	2020
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de membres exprimés :
 VOTES :
 Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	526 131,65
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	404 861,44
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	930 993.09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-527 660.45
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	85 457.00
Besoin de financement F. = D. + E.	442 203.45
AFFECTATION =C. = G. + H.	930 993.09
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	442 203.45
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	488 789.64
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le DUMOULIN JEAN MARC, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A , le

ANNEXE n°4

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC GRENADE
N° CODIQUE 031012
Date Edition : 09/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 42900
N° de SIRET 21310584400152

PORTAGE DE REPAS VILLEMUR - BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Christine CADRET
M Philippe HABONNEL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 04/01/2021 AU 09/02/2021
DU 01/01/2020 AU 03/01/2021

031012 SGC GRENADE

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 35</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 41</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	42

Résultats budgétaires de l'exercice

42900 - PORTAGE DE REPAS VILLEMUR -

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		135 500,00	135 500,00
Titres de recette émis (b)		140 493,86	140 493,86
Réductions de titres (c)		17 031,99	17 031,99
Recettes nettes (d = b - c)		123 461,87	123 461,87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		135 500,00	135 500,00
Mandats émis (f)		123 461,87	123 461,87
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		123 461,87	123 461,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Tarifs municipaux à compter du 1^{er} mai 2021

1- Restauration scolaire

Repas – Tarif normal « Villemuriens »

Enfant	2.90 €
Adulte sur place	4.00 €

Repas – Tarif normal « Extérieurs »

Enfant	2.90 €
Adulte sur place	4.00 €

Etablissements publics	8.00 €
------------------------	--------

NB : les tarifs « cantine » seront applicables en septembre 2021

2- Divagation d'animaux

Forfait capture	65.00 €
Forfait de Garde (nuitée)	22.00 €
Transport par animal	30.00 €

3- Tarifs cimetière

Site Cinéraire

Type de concessions	Durée	
Columbarium	30 ans	320 €
Caves urnes	30 ans	320 €

Cimetières

Type de concessions	Durée	
Caveau 6 m ²	30 ans	580 €
	50 ans	800 €
Pleine terre 4 m ²	15 ans	228 €
	30 ans	394 €
	50 ans	570 €

Tarifs dépositaire

Dépositaire	Durée	
1 case	Les 3 premiers mois	35 € / mois
	A partir du 4 ^{ème} mois	65 €/ mois

Vacations Pompes Funèbres

- pour le premier corps	24,00 €
- par corps supplémentaire	12,00 €

4- Portage des repas

- Tarif unique

8,87 € TTC
8,06 € HT
TVA (10 %)

5- Locations des salles

TARIFS PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS « VILLEMUR »

Salle des fêtes Magnanac (100 pers.)

Salle des fêtes Sayrac (80 pers.)

Salle des fêtes Le Terme (70 pers.)

Caution : 600 euros

Nettoyage : 100 euros

Particuliers

Associations

Journée semaine (lundi au jeudi)

100 €

Week-end (2 jours)

175 €

Week-end (3 jours)

190 €

Soirée de réveillon (2 jours)

400 €

200 €

Bernadou (180 pers.)

Caution : 1000 euros

Nettoyage : 200 euros

Particuliers

Associations

Journée semaine (lundi, mardi, jeudi hors
vacances scolaires)

250 €

Week-end (2 jours)

300 €

Week-end (3 jours)

350 €

Soirée de réveillon (2 jours)

650 €

300 €

Greniers du Roy :

Salle d'honneur (150 pers.) ou

Salle de spectacle (126 pers.)

Caution : 1000 euros

Nettoyage : 200 euros

Particuliers

Associations

Journée semaine (lundi au jeudi)

230 €

Week-end (2 jours)

375 €

Week-end (3 jours)

650 €

La semaine

700 €

Soirée de réveillon (2 jours)

800 €

400 €

Tour de Défense

Caution : 800 euros

Nettoyage : 150 euros

Particuliers

Associations

Journée semaine (lundi au jeudi)

250 €

Week-end (2 jours)

375 €

Week-end (3 jours)

500 €

La semaine

700 €

Club House		
Caution : 500 euros Nettoyage : 100 euros	Particuliers	Associations <i>Adhérents uniquement</i>
1 jour		75 €
2 jours		150 €

Gymnase <i>(hors évènement sportif ou utilisation régulière)</i>		
Caution : 1000 euros Nettoyage : 200 euros	Particuliers	Associations
1 jour		200 €
2 jours		250 €

Bains Douches		
Nettoyage : 150 euros Caution	Particuliers	Associations
Occupation de la salle		1 000 €
Occupation du site complet		1 000 €

Espace Cheveux d'Ange dit « Halle Brusson »		
Nettoyage : 150 euros Caution : 1000 euros	Particuliers	Associations
1 jour	500 €	250 €
2 jours	1 000 €	500 €
3 jours	1 500 €	750 €
Soirée de réveillon (2 jours)	2 000 €	

TARIFS PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS « EXTERIEURS »

Salle des fêtes Magnanac (100 pers.) Salle des fêtes Sayrac (80 pers.) Salle des fêtes Le Terme (70 pers.)		
Caution : 600 euros Nettoyage : 100 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi au jeudi)	200 €	50 €
Week-end (2 jours)	375 €	95 €
Week-end (3 jours)	600 €	145 €
Soirée de réveillon (2 jours)	750 €	290 €

Bernadou (180 pers.)		
Caution : 1000 euros Nettoyage : 200 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi, mardi, jeudi hors vacances scolaires)	450 €	120 €
Week-end (2 jours)	600 €	160 €
Week-end (3 jours)	750 €	200 €
Soirée de réveillon (2 jours)	1000 €	385 €

Greniers du Roy : Salle d'honneur (150 pers.) ou Salle de spectacle (126 pers.)		
Cautiion : 1000 euros Nettoyage : 200 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi au jeudi)	600 €	130 €
Week-end (2 jours)	800 €	210 €
Week-end (3 jours)	1000 €	255 €
La semaine	1200 €	315 €
Soirée de réveillon (2 jours)	1200 €	560 €

Tour de Défense		
Cautiion : 800 euros Nettoyage : 150 euros	Particuliers	Associations
Journée semaine (lundi au jeudi)	500 €	130 €
Week-end (2 jours)	750 €	210 €
Week-end (3 jours)	950 €	255 €
La semaine	1200 €	315 €

Club House		
Cautiion : 500 euros Nettoyage : 100 euros	Particuliers	Associations <i>Adhérents uniquement</i>
1 jour		100 €
2 jours		200 €

Gymnase <i>(hors évènement sportif ou utilisation régulière)</i>		
Cautiion : 1000 euros Nettoyage : 200 euros	Particuliers Tarifs	Associations Tarifs
1 jour		215 €
2 jours		390 €

Bains Douches		
Nettoyage : 150 euros Cautiion	Particuliers	Associations
Occupation de la salle		1 000 €
Occupation du site complet		

Espace Cheveux d'Ange dit « Halle Brusson »		
Nettoyage : 150 euros Cautiion : 1000 euros	Particuliers	Associations
1 jour	750 €	
2 jours	1 500 €	
3 jours	2 000 €	
Soirée de réveillon (2 jours)	2 500 €	

POUR RAPPEL

Tarifs location salles pour les cours particuliers ou des animations régulières (hors prêts associations)	
Salle de Bernadou (Château) <i>Pas de location à l'heure pour la grande salle</i> (1,5 H sur 4 semaines)	10 € / heure 60 € par mois
Greniers du Roy (musée, musique, projection) <i>Pas de location à l'heure pour les deux grandes salles</i> (1,5 H sur 4 semaines)	10 € / heure soit 60 € par mois
Salle des Fêtes (Magnanac, Le Terme, Sayrac) (1,5 H sur 4 semaines)	15 € / heure soit 90 € par mois

Tarifs expositions, manifestations organisées par la Mairie	
Location de la salle	Néant
Chèques de caution	Néant

Tarifs vernissages (d/ le 02/10/2017)		
1 artiste		100 €
Collectif d'artistes	Jusqu'à 5 artistes	150 €
	6 artistes et plus	200 €

Tarifs pour tournage cinématographique (associations) Salle dite « Eiffel »	
Caution dommage et nettoyage : 200 euros	500 € / demi-journée

Tarifs pour mise à disposition de matériel (sous réserve de disponibilité)	
Lot de 10 tables	30 €
Lot de 50 chaises	40 €
Lot de 10 tables et 60 chaises	60 €
Forfait livraison (<i>horaires ouverture Services Techniques</i>)	50 €

Tarifs pour la mise à disposition de matériel de sonorisation pour les manifestations des associations	Caution	Location
Mise à dispositions sous conditions particulières suivantes : • Utilisation par un professionnel • Montage/démontage par du personnel Mairie	500 €	200 €

6- Tarifs Spectacles

Catégorie 1 (Les plus importants et les moins nombreux)	
Tarif normal	13 €
Tarif 14 à 18 ans	7 €
Moins de 14 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	7 €

Catégorie 2 (le plus souvent)	
Tarif normal	10 €
Tarif 14 à 18 ans	5 €
Moins de 14 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	5 €

Représentation théâtrale	
Adultes	5 €
Moins de 18 ans	Gratuit
Chômeur, RSA	Gratuit

7- Médiathèque

TARIFS « VILLEMURIENS »	
Abonnement annuel adulte résidant ou exerçant une activité salariée sur la commune	Gratuit
Abonnement annuel enfants, jeunes scolarisés et étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA	Gratuit

TARIFS « EXTERIEURS »	
Abonnement annuel adulte	5 €
Abonnement annuel enfants, jeunes scolarisés et étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA des communes voisines	Gratuit

En cas de perte ou dégradation grave des articles empruntés, l'abonné sera redevable des amendes suivantes :

Livre	Prix d'achat librairie
CD	Prix d'achat fournisseur
Livre CD	Prix d'achat librairie
Carte de lecteur	2.0€
DVD	50.00 € ou moins selon le prix réel

Les documents faisant l'objet de perte ou dégradation seront ou remplacés par l'utilisateur à l'identique (hors DVD) ou remboursés au prix d'achat fourni par la médiathèque.

Pour les contentieux, seul un remboursement des documents sera accepté au prix d'achat du ou des documents concernés.

TARIFS PARTICIPATION AUX « ATELIERS CREATIFS »	
Participation à une animation ne nécessitant pas, par la Médiathèque, la production de petits matériels	2 €
Participation aux frais de fournitures de petits matériels nécessaires à l'atelier	5 €

8- Copie de documents (format papier ou envoi par courriel)

8.1. Copie de documents sur papier blanc

- Format A4 noir et blanc	0,15 €
- Format A4 couleur	0,30 €
- Format A3 noir et blanc	0,25 €
- Format A3 couleur	0,40 €

8.2. Copie Liste électorale

- Copie papier en noir et blanc (la page)	0,15 €
- Sur clef USB	2,75 €
- Sur CD Rom	2,75 €

8.3. Copie PLU

- CD Rom ou Clé USB	5.00 €
---------------------	--------

8.4. Fax

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

8.5. Scan

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

8.6. Courriels

- Format A4 (par feuille)	0.10 €
---------------------------	--------

9- Occupation du domaine public

- Part Fixe (forfaitaire et par jour)	3 €
- Bungalows (au m ² et par jour)	6,30 €
- Terrasses (au m ² par année)	3 €
- Activités commerciales ou artisanales installées de façon ponctuelle (Vente de Chrysanthèmes, Camions de vente de matériel, ...) par jour	40 €

Métiers forains (prix au m²) (fêtes foraines)

- de 0 à 49 m ²	6,30 €
- de 50 à 99 m ²	6 €
- de 100 à 199 m ²	5,20 €
- au-delà de 200 m ²	4 €

Métiers forains (cirques, expositions itinérants, spectacles, etc)

Prix au mètre linéaire

10 €

Cirques (par jour supplémentaire) au-delà de l'autorisation donnée

100 €

10- Occupation du domaine public/Marché de Noël

3m linéaire

(ne sont proposés que des stands de 3 mètres)

Avec électricité (par jour)	10 €
Sans électricité (par jour)	5 €

11- Marchés de plein vent

Sans fourniture électrique	Redevance fixe mensuelle	Redevance au mètre linéaire mensuelle
Abonnés	3 €	0,50 €

Avec fourniture électrique	Redevance fixe mensuelle	Redevance au mètre linéaire mensuelle
Abonnés	3 €	0.80 €
Camions vente itinérants (pizza, boissons, etc...)		5 € / jour

Sans fourniture électrique	Redevance de 0 à 5 mètres linéaire	Redevance de 5 à 10 mètres linéaire
Volants	2.50 €	5.00 €

Avec fourniture électrique	Redevance de 0 à 5 mètres linéaire	Redevance de 5 à 10 mètres linéaire
Volants	3.00 €	5.50 €

12 – Frais de fourrière

(arrêté du 3 août 2020 du Ministère de l'Intérieur)

Catégories de véhicules

Immobilisation matérielle	Quel que soit le véhicule	7.60 €
---------------------------	---------------------------	--------

Opérations préalables	Véhicule PL 44 t PTAC à 19t	22,90 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	22.90 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	22.90 €
	Voiture particulière	15.20 €
	Autres véhicules immatriculés	7.60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	7.60 €

Enlèvement	Véhicule PL : 44t ≥ PTAC > 19t	274.40 €
	Véhicule PL : 19t ≥ PTAC > 7.5t	213.40 €
	Véhicule PL : 7.5t ≥ PTAC > 3.5t	122 €
	Voiture particulière	121.27 €
	Autres véhicules immatriculés	45.70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	45,70 €

Garde journalière	Véhicule PL 44 t PTAC à 19 t	9.20 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	9.20 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	9.20 €
	Voiture particulière	6.42 €
	Autres véhicules immatriculés	3 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	3 €

Expertise	Véhicule PL 44 t PTAC à 19 t	91.50 €
	Véhicule PL 19 t PTAC à 7.5 t	91.50 €
	Véhicule PL 7.5 t PTAC à 3.5 t	91.50 €
	Voiture particulière	61.00 €
	Autres véhicules immatriculés	30.50 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception.	30.50 €

13 – Reproduction de clés – Prêt de matériel

13.1. Reproduction de clés

Clé simple	15 €
Clé de sécurité <i>Pour information : lors de la restitution de clef à la Commune le remboursement sera effectué par mandat administratif</i>	40 €
Clé véhicule :	
- Clé simple	12 €
- Clé à puce	85 €
- Clé électronique	105 €
Pass Carte (Bernadou)	10 €
Changement de serrure	50 €
Clefs sécurisée	60 €

13.2. Prêt de matériel

Détérioration ou perte vidéo-projecteur	600 €
Détérioration ou perte table (plastique ou bois)	80 €
Détérioration ou perte banc	50 €
Détérioration ou perte chaise	20 €
Détérioration ou perte grille ou panneaux bois	100 €

13.3. Renouvellement de plaque de numérotation des maisons

Renouvellement de plaque (l'unité) <i>Pour rappel la 1^{ère} plaque est gratuite</i>	5 €
---	-----

14 – Cautions diverses

Caution réservation stand Forum des Associations	20 €
Caution prêt sonorisation	300 €
Caution prêt vidéo-projecteur	300 €

15 – Stationnement zone bleue

Vente disque de stationnement	1 €
-------------------------------	-----

ANNEXE n° 6

